Image not found or type unknown

Demande de référé par soi-même

Par **remoi**, le **20/09/2019** à **08:19**

Bonjour,

Je voudrais saisir le tribunal des référés par moi-même.

J'ai bien lu la procédure à effectuer auprès du tribunal concerné.

Maintenant il faut assigner l'autre partie par voie de huissier.

Mes deux questions :

1- puis-je demander, dans mon référé le remboursement du coût de l'huissier à la partie adverse ?

2- dans le cas, peu probable, où la partie adverse reçoit cette assignation et qu'elle décide de m'accorder illico ce que je désire, pour éviter le tribunal, puis-je réclamer d'une manière ou l'autre le remboursement des frais engagés. ?

Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés